

Début mai 1523

De la même fournée que Marot

Saisie de livres a lieu au domicile de Berquin. C'est un huissier du Parlement, Jacques de Mailly, qui à la requête du procureur général du roi, procède à cette perquisition.

Aussitôt fac. de Théologie demande à examiner ces ouvrages.

Se souvenir qu'un accord total existait entre Roi, Parlement et Université sur nécessité de combattre la propagande luthérienne.

Cf. les nombreuses délibérations concernant les privilèges d'imprimerie.

Année 1523 = recrudescence d'activité de partisans des idées nouvelles ; de tous les côtés on signalait présence de livres luthériens, importés d'Allemagne, de Suisse, ou traduits clandestinement en France.

Arnault de Brovosse, moine augustin prêchant scandaleusement à Paris, Sébiville, qui prêchait à Grenoble.

Petit groupe de Lyon

Groupe de Meaux

Mazurier

Caroli

Michel d'Arande

Comme méthode consistant à s'en prendre aux écrits = peu efficace, on commence à s'en prendre aux individus, pour couper le mal à la racine. L'affaire Berquin n'était que le prélude d'une entreprise plus vaste dirigée contre tous les novateurs (Lefèvre, théologiens de Meaux).